

Paris, le 19 décembre 2017

EMERIGE ET LA FONDATION DU COLLÈGE DE FRANCE LANCENT UN PROGRAMME ÉDUCATIF INÉDIT POUR DES LYCÉENS DES QUARTIERS PRIORITAIRES DU GRAND PARIS



Le Groupe Emerige et la Fondation du Collège de France se sont associés pour porter de façon conjointe un nouveau programme de diffusion de la connaissance dans le cadre d'un partenariat de 5 ans (2017-2021). L'opération porte sur l'organisation de conférences, animées par des professeurs du Collège de France, au sein de lycées situés exclusivement dans des quartiers prioritaires d'Ile-de-France. Les lycéens seront reçus en retour sur le site historique de la Place Marcelin Berthelot (Paris 5^e) pour une rencontre privilégiée avec des jeunes chercheurs. L'objectif du programme : diffuser et valoriser l'excellence académique dans les domaines de la science, des sciences économiques et sociales auprès des jeunes qui n'y ont pas accès.



La conférence inaugurale s'est tenue mardi 12 décembre 2017 au Lycée Galilée de Gennevilliers avec le Professeur Jacques Livage sur le thème de la chimie douce et des nouveaux matériaux devant 160 élèves de 1^{re} S, Terminal S, BTS Métiers de la Chimie.

Ces mêmes lycéens avaient été conviés une première fois au Collège de France à l'occasion de la Fête de la science en octobre dernier pour leur permettre de découvrir ce temple du savoir fondé en 1530 par François 1^{er}.



La prochaine conférence se tiendra le **27 mars prochain** au Lycée Bergson (Paris 19^e) avec le Professeur Gérard Berry qui explorera la question « Pourquoi et comment le monde devient numérique ? ». L'ensemble des élèves des lycées Galilée et Bergson se retrouveront ensuite le 3 mai 2018 au Collège de France pour échanger avec de jeunes chercheurs et ainsi prolonger les débats initiés lors des deux conférences.

Ce programme conçu sur-mesure avec l'expertise de la Fondation et des professeurs du Collège de France, associée à l'expérience du territoire francilien d'Emerige, s'inscrit dans l'engagement des deux partenaires en faveur du rapprochement des savoirs et de la culture avec tous les publics.

À terme, plus de 1000 lycéens bénéficieront du dispositif.

CONTACTS

Emerige

Maude Le Guennec
+ 33 6 49 85 84 79
mleguennec@emerige.com

Fondation du Collège de France

Marie Chéron
33(0)1 44 27 11 78
marie.cheron@college-de-france.fr

LE COLLÈGE DE FRANCE ET SA FONDATION

Le Collège de France est un établissement public d'enseignement supérieur, institution unique en France, sans équivalent à l'étranger. Depuis le XVI^e siècle, le Collège de France répond à une double vocation : être à la fois le lieu de la recherche la plus audacieuse et celui de son enseignement. Voué à la recherche fondamentale, le Collège de France possède cette caractéristique singulière : il enseigne « le savoir en train de se constituer dans tous les domaines des lettres, des sciences ou des arts », en partenariat avec le CNRS, l'INSERM et plusieurs autres grandes institutions. Avec la création de sa Fondation en 2008, le Collège de France s'est doté d'une structure dédiée au développement de ses activités scientifiques et de la transmission des savoirs.



EMERIGE

rêver, créer, ériger

Emerige, fondé par Laurent Dumas il y a près de 30 ans, est l'un des principaux acteurs de l'immobilier du Grand Paris. Il est spécialisé dans la promotion de bureaux et de logements, ainsi que dans la restructuration d'actifs immobiliers.

Un mécène militant de la culture et de la création

Convaincu que l'art peut changer le quotidien, Emerige est un mécène engagé en faveur de la création contemporaine et du rapprochement de la culture avec tous les publics, en particulier les plus jeunes. Via le Fonds de dotation Emerige, il encourage les jeunes artistes de la scène française et soutient des programmes d'éducation artistique et culturelle (Génération(s) Odéon, «Une journée de vacances à versailles», La Source de Gérard Garouste, ...)



Bâtisseur d'une ville plus belle pour tous, Emerige contribue également à l'essor de l'art dans la ville, à travers l'acquisition et la commande d'œuvres d'art contemporain dans le cadre de la charte « 1 immeuble, 1 œuvre » qu'il a co-fondée en 2015 sous l'égide du ministère de la Culture. En deux ans, il a accompagné la production d'une cinquantaine d'œuvres destinées aux

immeubles qu'il construit ou réhabilite. À terme, plusieurs centaines de milliers d'habitants, passants, riverains, usagers profiteront de cet « art de ville ».